

Adresse des administrateurs du district d'Argenton (Indre), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district d'Argenton (Indre), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 496;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0496_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

vernement parce qu'il paroissoit avoir l'approbation tacite du peuple et qui aujourd'hui, se rallient au nouveau, avec toute la confiance qui vous est si bien due. Une seule inquiétude pourroit agiter encore les citoyens, c'est qu'on reveillât dans votre propre sein des discordes qu'il faut pour le salut du peuple et pour le votre, ensevelir dans la tombe des triumvirs.

Nous n'avons jamais partagé dans ce département les egaremens criminels qui ont agité une portion du Midi; nous n'y reconnoissons d'autre point de ralliment que le peuple et ses Représentans.

Suivent 6 signatures.

k'

[*Les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Besançon à la Convention nationale, le 2 brumaire an III*] (40)

Citoyens Représentants!

Les principes purs et vrais que vous venez de proclamer dans votre adresse au peuple français ont répandu la joie dans nos coeurs et inspiré la stupeur aux hommes de sang. Le masque dont ils se couvraient, est tombé, leurs figures sinistres est le miroir de la perversité de leurs âmes; nous saurons les reconnaître et les distinguer des vrais républicains; le regne de leurs manoeuvres est passé, l'ombre de Robespierre ne survivra point à son déshonneur. La terreur est bannie de nos contrées, la justice et la vertu ont repris leur empire, l'esprit public est fixé et nous saurons nous maintenir contre toute espèce d'intrigants et d'êtres dangereux. Oui, désormais, le vice et la vertu ne seront plus confondus; la morale du peuple deviendra plus pure et l'homme seul, util à sa patrie, jouira de la tranquillité et du bonheur que vous lui aurez assuré.

C'est à nos immortels travaux, c'est à votre énergie, citoyens Législateurs, que nous devons ces avantages; Recevés l'effusion de notre gratitude. Toujours nous ne reconnaitrons qu'un seul centre, la Convention nationale, nous n'aurons qu'une seule devise, liberté, égalité, fraternité.

Restez fermes à votre poste, continués à gouverner le vaisseau de l'Etat; c'est lorsqu'il sera rendu au port qu'il sera doux pour vous de jouir pleinement des bénédictions d'un peuple grand et magnanime dont vous aurés fait le bonheur; c'est alors que les nations viendront au milieu de nous respirer l'air de la liberté et en porter le germe au pied des trônes de leurs rois. Vive la Convention, vive la République française une et indivisible.

Les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Besançon.

REVERT, maire et 14 autres signatures.

(40) C 324, pl. 1393, p. 11.

l'

[*Les administrateurs et le substitut de l'agent national du district d'Argenton à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (41)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort.

Citoyens Législateurs.

Votre proclamation au peuple français, dictée par des sentimens purs soutient les nôtres et ceux de nos administrés; c'est en la méditant que les coeurs vertueux y trouvent une parfaite tranquillité.

Soustraits du glaive sanglant de l'infame Robespierre et de ses partisans, nous ne cessons de crier, vive la Convention.

Nous vous déclarons que, toujours attentifs à surveiller l'exécution de vos loix, nous abjurons toute autorité qui chercheroit à vous rivaliser.

Salut et fraternité.

Suivent 3 signatures dont celle du substitut de l'agent national.

m'

[*La société régénérée des Amis de la République de Chambéry, séante au temple de la Montagne à la Convention nationale, s. d.*] (42)

Égalité, Liberté, Fraternité ou la mort.

Législateurs

Si le peuple français marche glorieusement à ses destinées, si la victoire est fidele à ses armes, si ses progrès et ses triomphes sont presque aussi rapides que la pensée, si le découpage, la terreur et la mort sont portés dans tous les camps ennemis par les armées de la République triomphantes au delà de toutes ses frontières, ce sont là les prodigieux effets du gouvernement révolutionnaire qui épouvante et frappe les conspirateurs et les traitres, comprime les malveillans de l'intérieur, protège les patriotes et garantit aux Républicains vertueux qui repandent leur sang pour la patrie, que ce sang précieux ne sera pas versé par des généraux perfides et qu'à leur retour dans leurs foyers après la moisson des trônes coalisés ils recueilleront les fruits de leurs travaux en jouissant des bienfaits d'une constitution fondée sur la morale et les principes de la plus pure démocratie.

Déjà la Révolution seroit consommée, si les debris epars de l'ancien regime, si les manoeuvres criminelles des individus qui

(41) C 324, pl. 1393, p. 2.

(42) C 325, pl. 1412, p. 24.